



## Lettre du SNAM-HP

Syndicat National des Médecins, Chirugiens, Spécialistes,  
Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics.

1 septembre 2006

### COMMUNIQUE SNAM-HP - CMH

#### **Le Ministre confirme la prochaine parution du décret statutaire des praticiens hospitaliers**

**Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2006** - Les Présidents du SNAM-HP et de la CMH ont été reçus le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2006 par Monsieur Xavier Bertrand, ministre de la santé et des solidarités.

Il a été rappelé au ministre l'attente de la publication du décret statutaire des praticiens hospitaliers selon les termes du décret concerté et selon les engagements du ministre dans sa lettre aux PH.

Ce décret détermine les conditions de nomination et d'affectation des praticiens (nomination ministérielle préservant l'indépendance professionnelle et affectation déconcentrée et médicalisée enregistrée par le centre national de gestion), ainsi que la mise en place de la part complémentaire variable (PCV) sur des critères d'accréditation de qualité et d'activité. Le ministre a confirmé la publication très prochaine du décret.

Par ailleurs, les deux organisations ont exprimé leur demande de :

- l'extension à d'autres disciplines et du financement de la PCV à hauteur de 60 millions d'euros en 2006 s'ajoutant aux 40 millions destinés à la PCV des psychiatres et des chirurgiens antérieurement prévus ;
- l'extension à l'assiette de cotisation IRCANTEC de 100 % des rémunérations des temps partiels ainsi que des primes (exercice exclusif, astreintes...) pour les temps pleins dans le cadre de la reprise des négociations prévues prochainement.

L'ensemble de ces mesures est très attendu par la communauté hospitalière.

Pr Roland RYMER - Président du SNAM-HP  
Dr François AUBART - Président de la CMH

*Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données vous concernant. Si vous désirez vous désabonner de la liste de diffusion, répondez à cet e-mail en indiquant comme sujet : DESABONNEMENT.*